

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	65 (1936)
Heft:	7
Rubrik:	Partie officielle

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BULLETIN PÉDAGOGIQUE

Organe de la Société fribourgeoise d'éducation

ET DU MUSÉE PÉDAGOGIQUE

Abonnement pour la Suisse : 6 fr. ; par la poste : 30 ct. en plus. — Pour l'étranger : 7 fr. —
Le numéro : 30 ct. — Annonces : 45 ct. la ligne de 12 cm. — Rabais pour les annonces répétées.

Tout ce qui concerne la Rédaction doit être adressé à la Rédaction du *Bulletin pédagogique*, Ecole normale, Hauteville-Posieux, près Fribourg. Les articles à insérer dans le N^o du 1^{er} doivent lui parvenir avant le 18 du mois précédent et ceux qui sont destinés au N^o du 15, avant le 3 du même mois.

Pour les abonnements ou changements d'adresse et les annonces, écrire à *M. Rosset, inspecteur scolaire, Gambach, 11, Fribourg. Compte de chèque II a 153.*

Le *Bulletin pédagogique* et le *Faisceau mutualiste* paraissent le 1^{er} et le 15 de chaque mois, à l'exception des mois de juillet, d'août, de septembre et d'octobre, où ils ne paraissent qu'une fois. On fait paraître, chaque année, dans un ordre proportionnel, 15 numéros du *Bulletin* et 5 du *Faisceau*.

SOMMAIRE. — *Partie officielle.* — *Partie non officielle* : « *L'Ecolier chanteur* ». — *Le Cœur inutile*, par Maurice Zermatten. — *La patte de dindon*. — *Avis*. — *Matériel scolaire*. — *Responsabilité en matière économique*.

PARTIE OFFICIELLE

A propos de la caisse de retraite.

Nous éprouvons une satisfaction toute spéciale à exprimer aux membres de la caisse de retraite et en tout premier lieu aux membres retraités, notre admiration pour la générosité avec laquelle ils ont consenti aux sacrifices que les circonstances nous ont contraint de leur demander.

En mettant l'intérêt général au-dessus de leurs intérêts particuliers, ils ont donné à tout notre peuple un exemple réconfortant de patriotisme pratique et d'esprit civique, ils se sont acquis un titre nouveau à la reconnaissance publique.

Les mesures qui ont recueilli l'assentiment général lors de l'assemblée du 13 avril ont servi de base au projet de décret présenté par le Conseil d'Etat au Grand Conseil ; elles doivent permettre à la caisse de tenir toutes ses obligations.

Il importe toutefois que les prévisions ne soient pas mises en défaut par un exode massif dans le genre de celui qui s'est produit

en 1922. Nous avons prévu des mesures efficaces à cet égard ; nous faisons au reste appel à l'esprit de solidarité qui unit tous les membres de la caisse.

La refonte plus complète du statut de la caisse sera vraisemblablement avant tout de nature technique ; il n'y a aucune raison de craindre que les prestations doivent être diminuées ou les cotisations augmentées. En tout état de cause, l'avenir de la caisse peut être considéré comme assuré.

Puisse l'atmosphère de confiance réciproque, d'esprit de sacrifice, de dévouement aux institutions qui fut celle du 13 avril rayonner sur tout le pays et assurer à notre peuple la cohésion qui lui permettra de traverser les épreuves actuelles et de continuer ses destinées fécondes et glorieuses.

Examens pour l'obtention du brevet en 1936.

Les examens d'obtention du brevet de capacité pour l'enseignement primaire auront lieu cette année dans l'ordre suivant :

Epreuves écrites : Pour les candidats et candidates des deux langues, 2^{me} série d'épreuves, à l'Ecole secondaire de jeunes filles, à Gambach, Fribourg, mardi, mercredi et jeudi, 30 juin, 1^{er} et 2 juillet.

Epreuves orales : pour tous, à l'Ecole secondaire de Gambach, mardi et mercredi 14 et 15 juillet.

Epreuves spéciales : branches ménagères pour les aspirantes, à Gambach, jeudi 16 juillet, et branches spéciales aux aspirants, le même jour, à l'Ecole normale d'Hauterive.

Examens des candidates au *diplôme de maîtresse d'ouvrages manuels*, le mardi 14 juillet, à l'Ecole secondaire de Gambach.

Les demandes d'inscription, avec les renseignements ou les pièces tels qu'ils sont prévus au règlement, la finance d'inscription de 10 fr. par candidat ou candidate à chaque série d'épreuve, ainsi que le tableau des notes de classe, doivent être remis au bureau de la Direction de l'Instruction publique pour le samedi 20 juin au plus tard.

Les précisions qui suivent sont fixées au programme de cette année :

1. *Instruction religieuse*. — Pour l'épreuve écrite, la note de classe ; pour l'oral : A. Les fondements rationnels de la foi, jusqu'à : Divinité de Jésus-Christ, inclusivement ; B. Le dogme chrétien, jusqu'au purgatoire, inclusivement ; D. La liturgie catholique, et en histoire de la religion : B. Histoire de l'Eglise.

2. *Pédagogie*. — Il est prévu un examen écrit de psychologie (selon le programme) combiné avec un examen de pédagogie théorique selon programme B, Education. — Enseignement pratique : Nous rappelons qu'aux termes du programme, la leçon d'épreuve « porte sur un sujet pris dans n'importe quelle branche ». Nous attirons

tout spécialement l'attention des candidats et candidates sur le fait que le chant et l'ouvrage manuel sont des branches du programme sur lesquelles l'examen pratique peut porter.

3. *Langue maternelle*. — Diction et explication de textes : Racine, Andromaque, édition Crouzet. — Littérature : Genres lyrique, épique et dramatique ; la formation de l'idéal classique : Malherbe, l'hôtel de Rambouillet, Corneille, Pascal, Molière, La Fontaine et La Bruyère ; de Lacordaire à F. Coppée inclusivement.

4. *Allemand* (section française et *français* section allemande) : selon les ouvrages indiqués pour les examens de 1935, voir partie officielle du *Bulletin*, 15 mai 1935.

5. *Mathématiques*. — Comme en 1935.

6. *Histoire*. — Histoire universelle : partie Histoire moderne jusqu'à Louis XV inclusivement. L'Empire russe au XVIII^e siècle : Pierre le Grand et Catherine II. — Histoire suisse : La Confédération suisse jusqu'à : service mercenaire et service capitulé (y compris).

7. *Géographie*. — Géographie générale, partie physique, et l'Europe. — La Suisse : Le climat et les étages de végétation (alinéa complet). Les cantons situés dans le Jura.

8. *Sciences physiques et naturelles*. — A. Biologie. Les principales fonctions vitales. — Zoologie : appareil circulatoire et appareil respiratoire. — Zoologie appliquée (alinéa). — Botanique : racine, tige, bourgeons et feuilles. — Les embranchements du règne végétal. — Physique : acoustique et chaleur ; optique. — Chimie : Chimie minérale, air atmosphérique, eau et carbone (les 3 alinéas) ; quelques notions sur les métaux usuels (alinéa) ; matières organiques : leur composition (cette partie, jusqu'à la fin).

9. *Musique et chant*. — Selon les ouvrages indiqués, auxquels il faut ajouter les chants, les exercices et solfèges tirés de *l'Ecolier chanteur*.

10. *Gymnastique et branches ménagères*. — Comme notes de classe et notes d'examen : une seule note combinée pour la théorie et la pratique en gymnastique, de même pour dessin de patrons avec coupe et confection, ainsi que pour économie domestique et hygiène (aspirantes).

Observation finale : Il ne sera pas tenu compte des notes de classe si elles diffèrent d'une manière trop sensible des notes d'examen.

Conférence annuelle des écoles secondaires.

La conférence annuelle des directeurs et des maîtres des écoles secondaires du canton aura lieu cette année à Bulle, au Château, salle du Tribunal, jeudi 14 mai, à 9 heures.

Les tractanda de la séance de travail sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée de Fribourg (M. Page). —
2. Hommage à M. l'abbé Beaud, directeur défunt (M. Noël). —

3. Comment l'école secondaire fribourgeoise peut-elle contribuer à préparer pour le pays les hommes et les femmes dont nous avons besoin ? (introduction et discussion amorcée par l'inspecteur des écoles secondaires). — 4. La comptabilité dans l'enseignement secondaire, son rôle pratique et éducatif. (Rapport de M. Borcard, discussion.) — 5. Communications. — 6. Divers.

La conférence compte comme journée d'activité scolaire.

Le dîner en commun sera servi à midi et quart, au Café Gruyérien.

Cet avis tient lieu de convocation pour le corps enseignant de toutes les écoles secondaires du canton.

PARTIE NON OFFICIELLE

« L'ÉCOLIER CHANTEUR »

Si nous suivons de près les évènements de la vie artistique en Suisse, nous constatons qu'un grand mouvement est en marche qui favorise la culture musicale au sein du peuple et particulièrement dans la jeunesse. Les sociétés de chant sont en continual progrès. Les auditions radiophoniques scolaires nous permettent de constater les efforts considérables réalisés dans nos écoles pour le développement de la musique et les résultats extrêmement intéressants obtenus en maints endroits. En un mot, notre pays devient de plus en plus, malgré l'inclémence des temps et peut-être à cause d'elle, un pays où l'on chante.

Le pays de Fribourg doit être en tête des promoteurs de ce splendide mouvement. Les progrès obtenus dans le canton ne furent pas spontanés. Comme le gros œuvre des cathédrales du moyen âge mettait des siècles à s'édifier, ce qui, dans le domaine musical, a été construit chez nous depuis trente ans, l'a été lentement et les fondements sont durables ; l'architecte en est M. le chanoine Bovet, notre maître vénéré. La parution du *Kikeriki*, il y a deux ans, et aujourd'hui celle de *L'Ecolier chanteur* qui en est l'admirable épanouissement constituent, nous semble-t-il, l'étape la plus importante de l'avenir musical et du perfectionnement artistique du pays fribourgeois. On l'admettra aisément, si l'on prend la peine de feuilleter et de méditer *L'Ecolier chanteur*, deuxième livre scolaire de chant et de solfège.

Il se présente gairement sous sa couverture jaunâtre, ornée d'une photographie représentant une cour d'école où des filles et des garçons sont groupés et chantent. Il est plus simple, nous allions dire plus sérieux, plus réfléchi que son cadet le *Kikeriki*. Nos grands enfants l'ouvriront et saisiront instantanément le parfum de joie intime et de douce émotion qui s'en dégage. « La prière du pâtre », « Lève ton front », « Le départ de l'ami ». Première et réconfortante impression ! Le texte est bien imprimé. De nombreuses et excellentes gravures l'ornent, illustrant d'une manière très vivante le sujet des chansons.

Mais c'est avant tout dans la conception du plan de l'ouvrage que M. le chanoine Bovet a innové. Rien de nouveau, direz-vous, c'est le livre de chant classique dispersant sur cent pages une quantité de notions théoriques indigestes, et pour le reste une collection de chants choisis au hasard. — Eh !